



Mise en circulation du matériel génétique des variétés fruitières anciennes de Suisse romande par Rétropomme

Rétropomme gère en Suisse romande la création et l'entretien de plusieurs vergers conservatoires réservoirs d'arbres fruitiers grâce au soutien financier de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Même si les anciennes variétés fruitières font partie du patrimoine suisse et qu'elles sont donc à la disposition de tout un chacun, leur mise en circulation requiert un suivi tant du point de vue phytosanitaire que de la conformité variétale et juridique. De plus, des conseils pour le choix des variétés sont indispensables.

Pour assurer ce suivi et ces conseils, Rétropomme s'adresse à des professionnels qu'elle doit rétribuer sans soutien financier de l'OFAG. Elle demande donc aux personnes qui sont intéressées à acquérir des arbres ou des rameaux greffons une contribution financière.

Commandes

Rétropomme gère la commande d'arbres fruitiers ou de greffons d'anciennes variétés dans la cadre de deux projets :

- **La bourse aux arbres** : elle est actuellement organisée une fois par an, à la fin du mois d'octobre. A cette occasion, les intéressé.e.s peuvent acheter des arbres dans le stock disponible (liste des arbres disponibles), ou commander des arbres de variétés anciennes¹ qui, après une à deux années de culture, sont livrés dans le cadre de la bourse aux arbres.



Les arbres doivent être commandés avant le 15 janvier pour une livraison en automne de la même année. Passé ce délai, il faudra attendre le stock d'arbres disponibles constitué pour la bourse aux arbres.

- **La bourse aux greffons** : elle est organisée au printemps une fois par an. A cette occasion, il est possible d'acheter des rameaux greffons de l'ensemble de la collection gérée par Rétropomme (plus de 600 variétés), de les greffer vous-même ou de les faire greffer et de les cultiver chez vous.

1 : Afin de respecter les normes sanitaires en vigueur, seul le matériel provenant du verger étalon peut maintenant être multiplié en pépinière. La liste des variétés du verger étalon (près de 250 variétés) est disponible sur notre site internet.

Commandes de rameaux greffons

Pour les commandes de rameaux greffons, Rétropomme demande un forfait qui comprend le conseil pour le choix des variétés, le suivi sanitaire ainsi que la récolte de 10 rameaux greffons et les frais de conditionnement. A partir du onzième rameau greffon, chaque rameau greffon supplémentaire est facturé cinq francs. La commande des greffons est possible jusqu'au 31 janvier pour une livraison en mars et jusqu'au 31 juillet pour une livraison en août.



Tarifs des arbres saison 2019-2020

[CHF]	Variétés Rétropomme					Variétés classiques				
	HT	MT	BT	Palm.	Scion	HT	MT	BT	Palm.	Scion
Non membres	130.00	110.00	95.00	95.00	35.00	100.00	90.00	70.00	95.00	35.00
Membres	110.00	95.00	85.00	80.00	30.00	90.00	80.00	62.00	80.00	30.00

Légende du tableau « Tarif des arbres » :

- HT** : arbre haute tige de forme buisson
MT : arbre mi-tige de forme buisson
BT : arbre basse tige de forme buisson
Palm : arbre basse tige de forme palmette/espalier



Pour la **commande d'anciennes variétés**, un délai de livraison de un à deux ans (formation des arbres) est à prévoir en fonction de la vigueur de la variété.

Tarifs du matériel de tuteurage

Tarif individuel

Piquet en sapin autoclavé (Ø 5-7 cm, L. 250 cm)	CHF 9.00
Lattes demi-ronde en sapin autoclavé (L = 1.00 m)	CHF 4.00
Sangle d'attache en nylon (y.c visserie)	CHF 2.00
Protection contre le gibier ajourée	CHF 4.50

Tarif en lot

Total pour 1 arbre avec système 1 piquet	CHF 15
Totale pour 1 arbre avec système 3 piquets	CHF 45

Tarifs des rameaux greffons (conseil et récolte)

Forfait 10 rameaux greffons	CHF	100.-
Rameau supplémentaire 5.- dès le onzième	CHF	5.-



Conditions générales de vente

Garantie

Rétropomme garantit un bon état général des arbres mis en vente. Les arbres vendus racines nues d'octobre à mars bénéficient d'une garantie de reprise jusqu'au 31 mai suivant. Rétropomme se réserve le droit de refuser la garantie si les causes de la non-reprise des arbres peuvent être liées à un stockage inadapté, une plantation mal maîtrisée, un sol de mauvaise qualité, un entretien inadéquat ou encore à un épisode météorologique extrême.

Echange

Au moment de la livraison, il incombe aux client.e.s de s'assurer de la bonne qualité du matériel végétal. Les réclamations peuvent être adressées directement à Rétropomme pour autant que le délai de garantie ne soit pas dépassé. La garantie permet l'échange du matériel végétal concerné. Aucun remboursement ou frais liés à la plantation ne sera pris en charge par la présente garantie.

Un document sur les bons gestes pour la plantation d'un arbre fruitier est à disposition gratuitement sur demande.

Réduction

Les client.e.s se procurant des arbres en grande quantité bénéficient d'une réduction de 10% à partir de 15 arbres et de 15% dès 25 arbres.